SERVICE ÉLECTRONIQUE

Comite de Coordination

Compte rendu de la réunion du 16 octobre 2006

Présents

Jean-Luc Bertrand, Dominique Breton, Christophe de la Taille, Pierre Matricon, Laurent Serin, François Wicek

1. Le compte rendu de la réunion du 6 octobre 2006 est approuvé.

2. Réaménagement des locaux au bâtiment 200

Les changements de bureau concernent 14 personnes et commenceront dans la semaine du 13 novembre.

3. Travaux

- Climatisation des salles de test (AP 2006 reçue, à engager avant le 15/11/2006)
- Bureau du secrétariat 182
- Petite salle commune 181
- Salle de tests 45-47
- Salle de réunion du service 190
- Salle d'accueil pour le pôle 188
- Peintures et sol dans quelques bureaux
- Câblage au propre du réseau informatique, des prises électriques et du téléphone dans certaines pièces

4. Délégations de signature concernant les commandes

- <u>Pour une dépense d'un montant inférieur à 300 euros</u>, la commande pourra être signée par Pierre ou par Christophe, Dominique, François ou Jean-Luc.
- <u>Pour une dépense d'un montant supérieur ou égal à 300 euros</u>, la commande devra être signée par Pierre ou Jean-Luc.

5. Délégations de signature concernant les missions

Pour une mission relative à une expérience du laboratoire, la demande de mission doit être signée

- soit par le responsable du groupe dont fait partie le demandeur, c'est-à-dire par Christophe, Dominique, François ou Jean-Luc.
- soit, en l'absence de ce responsable directement concerné, par l'un des autres responsables ou par Pierre.

Pour une mission relative aux activités propres du service d'électronique, la demande de mission doit être approuvée par Pierre ou, en son absence, par Christophe, Dominique, François ou Jean-Luc. Cependant, pour une courte mission locale (à Paris via le RER, par exemple), le document de mission peut être signé indifféremment par Pierre, Christophe, Dominique, François ou Jean-Luc.

<u>Pour une mission relative aux activités du pôle de microélectronique</u>, la demande de mission doit être approuvée par Christophe.

Une fois signée, la demande de mission est copiée en 2 exemplaires

- Un exemplaire de la demande de mission est transmis au bureau des missions
- Un exemplaire de la demande de mission est gardé au secrétariat du service

6. Autres points

Réunion ce même jour du Comité de coordination élargi, au sujet des primes du second semestre 2006.

A l'ordre du jour de la réunion du 6 novembre (dont le compte rendu sera diffusé dans quelques jours) :

- Le point sur le réaménagement des locaux
- Les travaux
- Commandes de matériels
- Les expériences et projets : état d'avancement, nouvelles demandes